

DÉPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2022D102

OBJET :

**17. PERSONNEL
COMMUNAL. MISE À
JOUR DU RÉGIME
INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES
SUJÉTIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-213904000-20220616-2022D0102-DE



L'an deux mil-vingt-deux, le seize JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – Mme PETITPRET Sabine donnant procurations respectives à M. DUYCK Joël – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en place dans la collectivité par délibération du 15 décembre 2016 (pour la mairie) et du 13 décembre 2016 (pour le ccas) suite à la parution du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 transposable à la fonction publique territoriale depuis le 1er janvier 2017.

L'intégration ou la mise à jour de cadres d'emplois a été opérée par les délibérations du conseil municipal du 6/04/2017, 21/09/2017, 20/09/2018, 18/09/2020, 14/06/2021, 24/11/2021 ou du conseil d'administration du 28/09/2017, 07/12/2017, 18/09/2018, 29/09/2020, 24/02/2022.

Aussi, pour plus de lisibilité et éviter des mises à jour régulières de plafonds, il est proposé à l'Assemblée de fixer pour la collectivité les montants plafonds annuels autorisés par les textes dans un document unique mis à jour.

Définition pour rappel

Ce régime indemnitaire est composé de 2 parties :

- IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime. Elle tient compte des critères professionnels liés à l'emploi exercé et à l'expérience acquise dans le domaine professionnel. Elle est versée mensuellement.
- CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de service.

Ce régime indemnitaire (IFSE et CIA) a vocation à remplacer les autres régimes indemnitaires hors filière police municipale. Il ne pourra se cumuler pour les agents éligibles avec l'IAT (indemnité d'administration et de technicité), l'IEMP (indemnité d'exercice de missions des préfectures), l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires), l'ISS (indemnité spécifique de service), la PSR (prime de service et de rendement) etc..... L'IFSE est en revanche cumulable avec l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (ex : frais de déplacement), les dispositifs d'intéressement collectif, les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (ex: GIPA, indemnité différentielle ou compensatrice ...), les sujétions ponctuelles (heures supplémentaires, astreintes...), la prime de responsabilité DGS.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

19.08.2022
ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Les bénéficiaires

Il est proposé que ce régime indemnitaire soit applicable, dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'Etat, aux :

- Agents stagiaires et titulaires à temps complet, à temps partiel et à temps non complet
- Agents contractuels de droit publics à temps complet, à temps partiel et à temps non complet (à l'exception des agents contractuels recrutés sur la base de l'article L.332-8-1° du code général de la fonction publique (absence de cadre d'emplois) qui ne peuvent pas percevoir de régime indemnitaire, leur emploi n'étant pas référencé à un grade de la fonction publique territoriale.)

Les cadres d'emplois figurant au tableau des effectifs de la commune ou du CCAS qui sont éligibles au 01/07/2022 sont :

- Attachés territoriaux, Rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs,
- Techniciens, agents de maîtrise, adjoints techniques
- Bibliothécaires, assistants de conservation de patrimoine, adjoints du patrimoine
- Assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants, agents spécialisés des écoles maternelles, agents sociaux
- Infirmiers en soins généraux, auxiliaires de puériculture
- Educateurs des activités physiques et sportives
- animateurs, adjoints d'animation.

L'application pour les autres cadres d'emploi sera effective dès la parution des arrêtés ministériels correspondants. Dans l'attente, le régime Indemnitaire existant demeure applicable pour ces autres cadres d'emploi (ex : filière police municipale, filière culturelle enseignement artistique etc.).

1/ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E)

a-Principe

Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle indépendamment de la manière de servir. La détermination de l'I.F.S.E se fait en fonction de l'appartenance pour chaque cadre d'emploi à un groupe de fonctions déconnecté du grade des agents.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vue des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, ou de pilotage
- Technicité dans le poste, expertise, qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition au poste au regard de son environnement professionnel (contraintes particulières liées au poste : exposition physique, responsabilité prononcée, lieu d'affectation ou aire géographique d'exercice des fonctions)

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 19-08-2022

ID : 059-215904004-20220616-202200102-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU REGIME INDICATAIRE TERRAIN
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

b- détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupe de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
ATTACHÉS TERRITORIAUX			
A1	Direction générale de la collectivité	36 210 €	36 210 €
A2	Direction de structure et/ou de pôle	32 130 €	32 130 €
A3	Direction de service	25 500 €	25 500 €
A4	Direction Adjointe Chargé de mission	20 400 €	20 400 €
RÉDACTEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	17 480 €	17 480 €
B2	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015 €	16 015 €
B3	Encadrement de proximité, assistant de direction, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	14 650 €	14 650 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

19.08.2022

ID : 059-215904004-20220616-2022-D0102-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

A1	Encadrement d'équipe, gestionnaire, assistant de direction, sujétions, qualifications	11 340 €	11 340 €
A2	Agent administratif	10 800 €	10 800 €

FILIÈRE TECHNIQUE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------------	--------------------------	--	--

TECHNICIENS TERRITORIAUX

B1	Direction de service	19 660 €	19 660 €
B2	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	18 580 €	18 580 €
B3	Encadrement de proximité, assistant de direction, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	17 500 €	17 500 €

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

C1	Responsable, encadrement de plusieurs équipes	11 340 €	11 340 €
C2	Gestionnaire, expertise, assistant direction	10 800 €	10 800 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUI 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

C1	Encadrement d'équipe, gestionnaire, assistant de direction, sujétions, qualifications	11 340 €	11 340 €
C2	Agents polyvalents techniques, espaces verts, agent de maintenance, agent d'entretien de locaux, agents polyvalents de restauration	10 800 €	10 800 €

FILIÈRE CULTURELLE – SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------	--------------------------	--	--------------------------------------

BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX

A1	Direction de service	29 750 €	19 660 €
A2	Direction Adjointe Chargé de mission	27 200 €	18 580 €

ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (sous réserve acceptation promotion interne)

B1	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 720 €	16 720 €
B2	Encadrement de proximité, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	14 960 €	14 960 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 19-08-2022

ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

C1	Encadrement d'équipe, gestionnaire, sujétions, qualifications	11 340 €	11 340 €
C2	Agent d'accueil et du patrimoine	10 800 €	10 800 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE – SOUS FILIÈRE SOCIALE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------	--------------------------	--	--------------------------------------

ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS

A1	Direction de service	19 480 €	19 480 €
A2	Encadrement de proximité, accompagnement social, chargé de mission	15 300 €	15 300 €

ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

A1	Direction de service	14 000 €	14 000 €
A2	Adjoint au responsable de service, chargé de mission	13 500 €	13 500 €
A3	Spécialisations, Qualifications	13 000 €	13 000 €

AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

C1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €	11 340 €
----	--	----------	----------

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

19-08-2022

ID : 050 215904004 20220616 2022D0107-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

C2	Agent spécialisé des écoles maternelles	10 800 €	10 800 €
----	---	----------	----------

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

C1	Encadrement de proximité, et d'usagers, sujétions, qualifications	11 340 €	11 340 €
C2	Agent de service à la personne	10 800 €	10 800 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE – SOUS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
INFIRMIERS EN SOIN GÉNÉRAUX			
A1	Direction de service	19 480 €	19 480 €
A2	Direction Adjointe Chargé de mission	15 300 €	15 300 €

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX

B1	Fonction opérationnelle spécialisée	9 000 €	14 000 €
B2	Fonction opérationnelle	8 010 €	8 010 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-202200102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

FILIÈRE SPORTIVE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES			
B1	Direction de service	17 480 €	17 480 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015 €	16 015 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	14 650 €	14 650 €

FILIÈRE ANIMATION

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	17 480 €	17 480 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015 €	16 015 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	14 650 €	14 650 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

19. 08. 2022

ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDIVIDUEL TERRIT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

C1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11 340 €	11 340 €
C2	Agent d'animation	10 800 €	10 800 €

L'expérience professionnelle est un critère individuel qui ne doit pas être pris en compte dans le placement de l'emploi dans un groupe de fonctions. Son influence peut se traduire dans le montant qui sera attribué à l'agent. L'attribution de l'I.F.S.E est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale et est notifiée dans un arrêté individuel qui stipule notamment le classement dans le groupe de fonctions correspondant au cadre d'emplois et le montant brut attribué. Elle sera versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

c-Réexamen du montant individuel de l'I.F.S.E:

Selon la législation, le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen:

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Toutefois, la collectivité ne sera pas tenue de revaloriser obligatoirement le montant.

Clause de revalorisation

De plus, les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

d-Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E

Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité, de l'accueil de l'enfant ou pour une adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congés de maladie ordinaire et pour accident de service: l'I.F.S.E suivra le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée, grave maladie et de maladie professionnelle : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022
Reçu en préfecture le 18/08/2022
Affiché le 19-08-2022
ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE 69



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

2/ Le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A)

a-Principe

L'article 4 du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 stipule « un complément indemnitare annuel (C.I.A.) peut être versé aux fonctionnaires et agents contractuels relevant des cadres d'emplois éligibles au nouveau régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.1.F.S.E.f.E.P.) afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. »

Les critères annuels à prendre en compte lors du versement du complément indemnitare annuel repose sur la valeur professionnelle qui se fonde sur l'entretien professionnel. Il sera tenu compte notamment :

- de l'investissement personnel dans l'exercice des fonctions,
- du sens du service public,
- de la capacité à travailler en équipe et de la capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externes comme son implication dans les projets du service ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel.

La philosophie de ce CIA est surtout de récompenser l'exceptionnel, les prises d'initiatives pour créer de la valeur ajoutée, améliorer le service. C'est aussi modifier volontairement ses horaires pour finir un travail, régler un problème, rendre service. Il ne constitue pas un acquis et n'est donc pas automatique et identique en fonction de l'emploi occupé.

b- Les montants maxima du complément indemnitare annuel (C.I.A)

Chaque part du C.I.A correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

FILÈRE ADMINISTRATIVE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------	--------------------------	--	--------------------------------------

ATTACHÉS TERRITORIAUX

A1	Direction générale de la collectivité	6 390 €	6 390 €
----	---------------------------------------	---------	---------

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

19-08-2022

IS : 059 216004004-20220616-2022D0102-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUI 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

A2	Direction de structure et/ou de pôle	5 670 €	5 670 €
A3	Direction de service	4 500 €	4 500 €
A4	Direction Adjointe Chargé de mission	3 600 €	3 600 €
RÉDACTEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	2 380 €	2 380 €
B2	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185 €	2 185 €
B3	Encadrement de proximité, assistant de direction, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	1 995 €	1 995 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX			
A1	Encadrement d'équipe, gestionnaire, assistant de direction, sujétions, qualifications	1 260 €	1 260 €
A2	Agent administratif	1 200 €	1 200 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

FILIÈRE TECHNIQUE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
TECHNICIENS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	2 680 €	2 680 €
B2	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 535 €	2 535 €
B3	Encadrement de proximité, assistant de direction, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	2 385 €	2 385 €
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX			
C1	Responsable, encadrement de plusieurs équipes	1 260 €	1 260 €
C2	Gestionnaire, expertise, assistant direction	1 200 €	1 200 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 058-215904004-20220616-202200102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDÉTERMINÉ TENANT
COMpte DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

C1	Encadrement d'équipe, gestionnaire, assistant de direction, sujétions, qualifications	1 260 €	1 260 €
C2	Agents polyvalents techniques, espaces verts, agent de maintenance, agent d'entretien de locaux, agents polyvalents de restauration	1 200 €	1 200 €

FILIÈRE CULTURELLE – SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------------	--------------------------	--	--

BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX

A1	Direction de service	5 250 €	5 250 €
A2	Direction Adjointe Chargé de mission	4 800 €	4 800 €

**ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (sous réserve acceptation
promotion interne)**

B1	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 280 €	2 280 €
B2	Encadrement de proximité, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	2 040 €	2 040 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-215904004/20220616-2022D0102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

C1	Encadrement d'équipe, gestionnaire, sujétions, qualifications	1 260 €	1 260 €
C2	Agent d'accueil et du patrimoine	1 200 €	1 200 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE – SOUS FILIÈRE SOCIALE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------------	--------------------------	--	--

ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS

A1	Direction de service	3 440€	3 440€
A2	Encadrement de proximité, accompagnement social, chargé de mission	2 700 €	2 700 €

ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

A1	Direction de service	1 680 €	1 680 €
A2	Adjoint au responsable de service, chargé de mission	1 620 €	1 620 €
A3	Spécialisations, Qualifications	1 560 €	1 560 €

AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

C1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €	1 260 €
----	--	---------	---------

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220816-202200102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL (RIFSEEP).**

C2	Agent spécialisé des écoles maternelles	1 200 €	1 200 €
----	--	---------	---------

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

C1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 260 €	1 260 €
C2	Agent de service à la personne	1 200 €	1 200 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE – SOUS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
----------------------------	--------------------------	--	--

INFIRMIERS EN SOIN GÉNÉRAUX

A1	Direction de service	3 440 €	3 440 €
A2	Direction Adjointe Chargé de mission	2 700 €	2 700 €

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX

B1	Fonction opérationnelle spécialisée	1 230 €	1 230 €
B2	Fonction opérationnelle	1 090 €	1 090 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 19.08.2022

ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

FILIÈRE SPORTIVE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES			
B1	Direction de service	2 380 €	2 380 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185 €	2 185 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	1 995 €	1 995 €

FILIÈRE ANIMATION

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	2 380 €	2 380 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185 €	2 185 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	1 995 €	1 995 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

19.08.2022

ID : 059-215904004-20220616-202200102-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

**17. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(RIFSEEP).**

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

C1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 260 €	1 260 €
C2	Agent d'animation	1 200 €	1 200 €

L'attribution du C.I.A est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale et est notifiée dans un arrêté individuel qui stipule notamment le montant brut attribué.

Le montant individuel versé à l'agent est compris entre 0 et 100 % de ce montant annuel (suivant le groupe auquel il appartient). Il sera versé mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

c-le versement du complément indemnitaire annuel (C.I.A):

Le complément indemnitaire fait l'objet d'un versement annuel et/ou fractionné en 2 fois, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

Clause de revalorisation

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le conseil municipal invité, suite à l'avis préalable des membres du comité technique du 9 juin 2022, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du RIFSEEP selon les modalités ci-dessus à effet du 1/07/2022 ;
- inscrit les crédits correspondants au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision par l'autorité territoriale.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2022D0102-DE